

Délibération n°2025-02-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE LA VARENNE
(RHÔNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février,

Le Conseil Municipal de Saint-Etienne-la-Varenne (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur BASSET Daniel, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2025

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

VOTANTS : 12

Présents : BASSET Daniel, COIN Philippe, BLANC Muriel, FARGEOT Robert, EMMETIERE Ludovic, DELAYE Véronique, JAMBON Aurélien, RODRIGUES Stéphanie, FERRANT Bruno, RIEGER Michelle, MOTTA Aline,

Excusés : RAFFAELE Claude (pouvoir à COIN Philippe), MAZET Monique

Absent : -

Monsieur le Maire ouvre la séance.

MOTTA Aline est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Avis de la commune en tant que personne publique associée sur le Plan
Mobilité des territoires Lyonnais de SYTRAL Mobilités**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'en date du 21 novembre 2024, le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté un projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial. Il rappelle que les documents ont été transmis préalablement aux élus avant la réunion pour avis.

Conformément à la procédure, il appartient au Président du SYTRAL Mobilités de solliciter l'avis du conseil municipal.

Le Maire reprend le document et formule les observations suivantes concernant le plan de mobilité :

- Revoir les itinéraires des transports réguliers avec peut être la réflexion de mettre en place des mini bus,
- Respecter les horaires et itinéraires des lignes desservant les établissements scolaires.

Il invite ensuite l'assemblée à faire part de toute autre remarque éventuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **REND** un avis défavorable au projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire
Daniel BASSET